

Mécanicien(ne) automobile

RNCP27115 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	18/10/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

29 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 29 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200082	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200140	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200165	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200181	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200330	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200603	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200843	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201056	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201130	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201270	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 29 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp27115-mecanicien-ne-automobile/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) mécanicien(ne) électricien(ne) automobile assure l'ensemble des opérations de maintenance courante en suivant les préconisations du constructeur. Il (elle) effectue la réparation des systèmes mécaniques et électriques de liaison au sol, de transmission et du groupe motopropulseur. Il (elle) intervient également sur le véhicule pour la réparation des systèmes de confort et de sécurité ou pour poser et raccorder des accessoires automobiles.

Il (elle) opère sur tout type de véhicule de transport de neuf personnes ou moins et de transport de marchandises de moins de 3.5 tonnes. Ces véhicules sont mus par des motorisations essentiellement thermiques.

Le (la) professionnel(le) intervient, notamment en fonction de consignes orales ou écrites sur fiches de travaux, sous la responsabilité d'un hiérarchique à qui il (elle) rend compte des interventions réalisées.

L'emploi s'exerce le plus souvent en atelier. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail ou un appareil, jusqu'à des positions fléchies voire allongées pour certaines interventions dans l'habitacle. Une bonne dextérité est nécessaire.

Les horaires de travail nécessitent parfois des aménagements pour assurer le service.

L'environnement sonore peut atteindre des niveaux élevés mais pour de courtes durées.

La manipulation de déchets industriels spéciaux est fréquente. Elle nécessite des précautions de manipulation ainsi que le port d'équipements de protection individuelle en relation avec les produits utilisés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

Effectuer l'entretien périodique d'un véhicule automobile.

Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage.

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile.

2. Réparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

Réparer et régler les systèmes de direction et de liaison au sol.

Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés.

Réparer les organes de transmission.

3. Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques

Réparer les systèmes périphériques du moteur thermique.

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile.

Réparer le moteur thermique et la distribution.

4. Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires

Effectuer la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires.

Réparer les systèmes des ouvrants, de retenue et de protection des occupants.

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile.

Réparer les systèmes de visibilité, de signalisation, d'information et de conditionnement d'air.

Blocs de compétences

RNCP27115BC01 — . Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobiles

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer l'entretien périodique d'un véhicule automobile.

Remplacer les pneus et les éléments du système de freinage.

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile.

RNCP27115BC02 — Réparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles

LISTE DE COMPÉTENCES

Réparer et régler les systèmes de direction et de liaison au sol.

Remettre en état les assemblages mécaniques endommagés.

Réparer les organes de transmission.

RNCP27115BC03 — Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériques

LISTE DE COMPÉTENCES

Réparer les systèmes périphériques du moteur thermique.

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile.

Réparer le moteur thermique et la distribution.

RNCP27115BC04 — Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires.

Réparer les systèmes des ouvrants, de retenue et de protection des occupants.

Intervenir sur un circuit de climatisation automobile.

Réparer les systèmes de visibilité, de signalisation, d'information et de conditionnement d'air.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Commerce et réparation automobile

Commerce de gros et intermédiaires du commerce

Transports terrestres

Administrations publiques et collectivités territoriales

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Mécanicien de maintenance automobile

Mécanicien automobile

Electricien automobile

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes, en famille 2 catégorie V, ou un document prouvant l'équivalence en conformité au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules embarquant une source d'énergie électrique supérieure à 60 Volts ou 180 Ah, le (la) professionnel(le) doit être habilité(e) conformément à la norme NF C 18-550.

Le (la) professionnel(le) doit être titulaire du permis de conduire, catégorie B, pour déplacer les véhicules de leur prise en charge à leur restitution.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %

Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 18/10/2021

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP13053

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35933

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27115/>